TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques

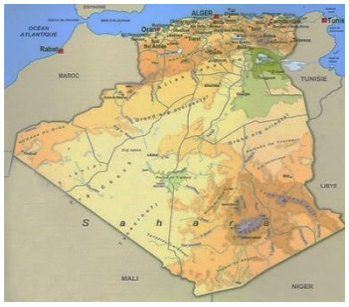

© DG Trésor

LETTRE ECONOMIQUE D'ALGERIE

N°86 – Octobre 2019 *(04/11/2019)*

La Lettre économique d'Algérie est une publication mensuelle du Service Economique Régional d'Alger regroupant l'essentiel de l'actualité économique, sectorielle et juridique du mois écoulé.

Bonne lecture !

AU SOMMAIRE DU NUMERO D'OCTOBRE 2019 *(liens hypertextes)*

- La croissance économique algérienne 2019 devrait atteindre +2,6% selon le FMI et +1,3% selon la Banque mondiale
- Tenue du premier sommet Russie-Afrique à Sotchi
- L'Algérie dans les classements internationaux : *Doing business*, indice de compétitivité mondial et *Global innovation index*
- Projet de loi sur les hydrocarbures : ajustement de la fiscalité, nouveaux types de contrats et maintien du 51/49
- La CCIAF a organisé une conférence sur le secteur du numérique en Algérie
- Le *think tank* NABNI dévoile ses propositions de réformes économiques pour l'Algérie
- Publication d'un rapport sur l'état de la concurrence dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Organisation d'une conférence sur la politique commerciale de l'Algérie et son processus d'adhésion à l'OMC
- Tenue du 19ème Salon international de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroéquipement à Alger
- Indicateurs socio-économiques

Les précédents numéros de la Lettre économique d'Algérie sont disponibles sur le site de la DG Trésor.

ECONOMIE

La croissance économique algérienne 2019 devrait atteindre +2,6% selon le FMI et +1,3% selon la Banque mondiale

Télécharger le rapport de la BM

Télécharger le rapport du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ont réajusté leurs estimations des principales variables de l'économie algérienne :

- Croissance : Le FMI a revu à la hausse sa prévision de croissance 2019 à 2,6% (2,3% anticipé au mois d'avril), tandis que la BM a abaissé son estimation, tablant sur une croissance de seulement 1,3% (1,9% anticipé). En 2020, la croissance devrait ralentir pour le FMI, à 2,4%, alors qu'elle repartirait à la hausse pour la BM, à 1,9%.
- Inflation : Le FMI estime que l'inflation sera ramenée à 2,0% en 2019, contre 4,3% pour la BM.
- Comptes publics et extérieurs : Les deux institutions s'accordent sur une dégradation des comptes algériens en 2019. Le FMI prévoit un déficit budgétaire à -8,1% du PIB contre -12,2% pour la BM. Le déficit courant s'élèverait à -6,7% du PIB selon le FMI et -8,3% selon la BM.

Estimations/prévisions du FMI et la Banque mondiale

		FMI	BM
Croissance (%)	2018	+1,4	+1,5
	2019	+2,6	+1,3
Inflation (%)	2018	+4,3	+4,3
	2019	+2,0	+4,3
Def. budgétaire (% PIB)	2018	-4,8	-7,6
	2019	-8,1	-12,2
Def. courant (% PIB)	2018	-9,6	-12,6
	2019	-6,7	-8,3

Les divergences entre le FMI et la Banque mondiale au sujet de la croissance algérienne s'expliquent par un écart de prévision concernant la production d'hydrocarbures. Selon le FMI, celle-ci devrait progresser de 1,6% en 2019, tirée par la production de gaz naturel et de dérivés, et ce après deux années de baisse. La Banque mondiale fait le constat inverse, tablant sur une baisse de la production d'hydrocarbures en 2019.

Hors hydrocarbures (agriculture, industrie, construction, services commerciaux, etc.), les deux institutions de Bretton Woods s'attendent à un ralentissement (+2,8%, après +3,3% en 2018 selon le FMI). L'incertitude politique, la baisse de la consommation publique et les perturbations liées aux arrestations de dirigeants d'entreprises sont citées par la Banque mondiale comme facteurs explicatifs.

Un ajustement – budgétaire en particulier – est attendu, mais il pourrait être contraint par le flou politique et d'éventuelles mesures sociales selon la Banque mondiale. Une telle situation renforcerait la vulnérabilité de l'économie à la volatilité des cours et à l'affaiblissement de la demande internationale. L'incertitude politique et son impact sur l'économie pourrait également entrainer une hausse des importations et une déplétion accrue des réserves de changes.

ECONOMIE

Tenue du premier sommet Russie-Afrique à Sotchi

La Russie et l'Union africaine ont organisé les 23 et 24 octobre le premier sommet Russie-Afrique à Sotchi (Russie). Le président russe M. Vladimir Poutine ainsi qu'une quarantaine de dirigeants africains – dont le chef de l'Etat algérien, M. Abdelkader Bensalah, accompagné des ministres des Affaires étrangères, des Finances et de l'Energie – étaient présents.

Parmi les décisions prises lors de ce sommet se trouvent l'annulation de 20 Mds USD de dettes africaines datant de l'ère soviétique, la livraison de 12 hélicoptères Mi-35M au Nigeria et des accords de prospection de matières premières au Soudan du Sud, en Guinée équatoriale et au Rwanda.

En parallèle à ce sommet se tenait le « Forum économique Russie-Afrique », réunissant chefs d'Etats, organisations de coopération et secteur privé. Alors que les échanges commerciaux Russie-Afrique ont atteint 20 Mds USD en 2018 et ont été multipliés par trois depuis 2010, le président russe M. Vladimir Poutine a annoncé vouloir « doubler ces échanges » en cinq ans. Le commerce Russie-Afrique reste en effet modeste en comparaison au commerce UE-Afrique (348 Mds USD) et Chine-Afrique (204 Mds USD). La situation est globalement similaire s'agissant des IDE.

Avec 4 812 M USD de marchandises échangées en 2018, l'Algérie se positionne comme deuxième partenaire commercial de la Russie en Afrique après l'Egypte (7 664 M USD). Cette relation est fortement déséquilibrée, les ventes russes atteignant 4 802 M USD (essentiellement du matériel militaire) contre seulement 10 M USD pour les ventes algériennes (71% de dattes). Les autorités des deux pays ont toutefois affiché à plusieurs reprises leur volonté d'accroitre leurs échanges dans de nombreux secteurs (céréales, aéronautique, automobile, fruits et légumes).

Les IDE russes en Algérie se dirigent majoritairement vers le secteur de l'énergie. Les questions énergétiques font d'ailleurs l'objet de nombreuses discussions entre les deux Etats : quotas pétroliers dans le cadre des réunions OPEP/non OPEP, promotion du gaz naturel, projet de centrale nucléaire en Algérie (signature d'un accord intergouvernemental en 2014), etc.

Principaux partenaires commerciaux de la Russie en Afrique en 2018

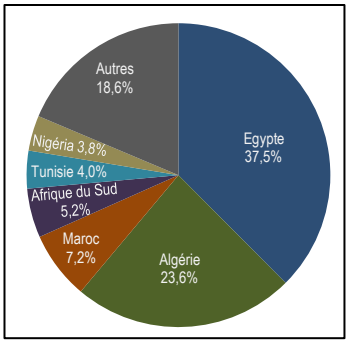

Source : Douanes russes

ECONOMIE

L'Algérie dans les classements internationaux : *Doing business*, indice de compétitivité mondial et *Global innovation index*

Trois institutions internationales – la Banque mondiale, le Forum économique mondial et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle – ont publié ce mois d'octobre leur classement annuel portant sur l'économie mondiale.

Doing Business 2020

Indice de compétitivité mondiale 2019

Global innovation index

1 : *Doing business 2020*, classement de l'Algérie

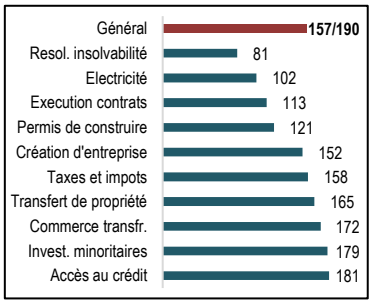

Source : Banque mondiale

❖ ***Doing Business 2020***

La Banque mondiale a publié son indice phare, le classement *Doing* Business. Elaboré à partir d'un questionnaire rempli par 12 500 acteurs économiques, il agrège le score obtenu dans dix domaines liés au climat des affaires, pour un total de 190 pays *(voir graphique 1)*. Il fait office de référence dans la mesure de la facilité à faire des affaires dans le monde auprès des institutions et investisseurs internationaux. Le classement 2020 se base sur les mesures prises jusqu'en mai 2019.

L'Algérie se classe 157ème, un classement stable sur un an qui a néanmoins fortement reculé ces dernières années (116ème en 2007 et 136ème en 2011). Le score du pays est stable sur un an (48,6/100, contre 49,7/100 au DB 2019), les personnes interrogées estimant que l'Algérie n'a pas mené de réformes majeures dans ce domaine sur la période considérée.

En Afrique du Nord, le Maroc est 53ème (+7 places), la Tunisie 78ème (+2 places) et l'Egypte 114ème (+6 places). Conséquence des nombreuses réformes mises en œuvre, quatre pays arabes – Bahreïn, la Jordanie, le Koweït et l'Arabie saoudite – figurent parmi les dix économies ayant le plus amélioré le cadre d'activité de leurs entreprises cette année.

Dans le détail, l'Algérie présente de bons résultats en termes de résolution de l'insolvabilité des entreprises (81ème mondial), de raccordement à l'électricité (102ème) et d'exécution des contrats (113ème). Elle pêche à l'inverse en ce qui concerne la création d'entreprises (plus grand nombre de procédures dans le monde arabe), l'accès au crédit (181ème), la protection des investisseurs minoritaires (179ème, dégradation de 11 places) et le commerce trans-frontalier (172ème).

2 : Indice de compétitivité mondial 2019, classement de l'Algérie

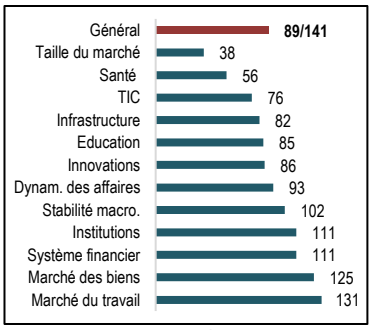

Source : Forum économique mondial

❖ **Indice de compétitivité mondiale 2019**

Le Forum économique mondial – organisateur du forum annuel de Davos – a publié l'édition 2019 de son rapport sur la compétitivité des pays. Il évalue la compétitivité de 141 économies via l'analyse de 98 indicateurs macroéconomiques et microéconomiques répartis en 12 catégories *(voir graphique 2)*.

L'Algérie arrive en 89ème position, soit une progression de trois places sur un an (92ème en 2018). Le Maroc est 75ème (stable), la Tunisie 87ème (stable) et l'Egypte 93ème (+1 place).

Selon ce classement, l'Algérie se distingue par la taille de son marché intérieur (38ème mondial), la qualité de son système de santé (56ème) et le niveau de développement des technologies de l'information et de la communication (76ème). A l'inverse, le rapport relève des efforts à effectuer concernant le marché du travail (131ème) et le marché des biens (125ème, lié à la faible ouverture commerciale du pays. Sont également soulignés les mauvais résultats relatifs à son système financier (111ème) et à ses institutions (111ème, en particulier la gouvernance des entreprises, les *checks and balances*, la cohésion sociale et la confiance vis-à-vis des institutions).

3 : *Global innovation index 2019*, classement de l'Algérie

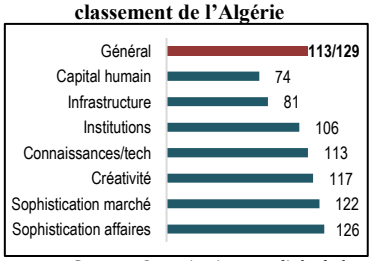

Source : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

❖ ***Global innovation index 2019***

Enfin, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a publié le *Global innovation index 2019*, classement évaluant les succès et la capacité à innover de 129 Etats sur la base de sept indicateurs *(voir graphique 3)*.

L'Algérie se classe 113ème (en recul de 3 places par rapport à 2018) et est devancée par la Tunisie (70ème, -4 places), le Maroc (74ème, +2 places) et l'Egypte (92ème, +3 places).

Malgré de bons résultats obtenus sur le plan du capital humain (74ème) et des infrastructures (81ème), le rapport note la mauvaise performance algérienne en termes de « sophistication des affaires » (catégorie regroupant les sous indicateurs qualification des travailleurs, innovation et diffusion des connaissances ; 126ème) et de « sophistication du marché » (crédit, investissement, commerce, concurrence et taille du marché ; 122ème).

Le ministère algérien de l'Industrie a annoncé la mise en place d'un comité intersectoriel dédié à l'amélioration du pays à ce classement.

JURIDIQUE

Projet de loi sur les hydrocarbures : ajustement de la fiscalité, nouveaux types de contrats et maintien du 51/49

Le Conseil des ministres, réuni le 13 octobre 2019, a validé le projet de nouvelle loi sur les hydrocarbures.
Attendu depuis plusieurs années – l'actuelle loi date de 2005 –, il doit encore être voté par les deux chambres du parlement. Parmi les principales mesures se trouvent un ajustement de la fiscalité et une modification des types de contrats pouvant être proposés aux investisseurs.
Le principe du « 51/49 » – imposant aux entreprises un actionnariat national résident à hauteur de 51% minimum – est néanmoins maintenu dans le secteur des hydrocarbures.

Production et consommation d'hydrocarbures en Algérie, Mtep

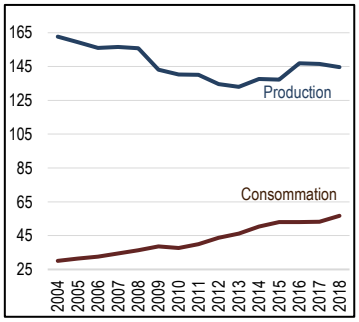

Source : BP Statistical Review

- Fiscalité : Le système de taxation est simplifié et les cinq différentes taxes appliquées voient leurs taux être réajustés, généralement à la baisse. Des réductions supplémentaires de taux pourront être accordées afin de permettre à des projets d'atteindre « une rentabilité économique raisonnable ».
- Trois types de contrats peuvent désormais être proposés aux investisseurs étrangers :
  - Le contrat de participation : Sonatrach et l'investisseur étranger prennent chacun une participation sur les activités de recherche et d'exploitation sur un périmètre donné. Ils sont propriétaires des hydrocarbures dès leur extraction à hauteur de leur participation et ont les mêmes obligations en termes de dépenses, rémunération et paiement des taxes, ce qui impose une présence d'une filiale en Algérie pour l'entreprise étrangère.
  - Le contrat de partage de production (supprimé en 2005 et réintroduit) : Sonatrach gère l'ensemble des procédures administratives et paye les taxes sur les hydrocarbures extraits. L'investisseur étranger – qui n'a pas besoin d'une implantation physique en Algérie – prend en charge le financement des opérations en amont. Il est rémunéré par une part de la production (rémunération soumise à l'impôt).
  - Le contrat de services à risque : Sonatrach et l'investisseur étranger concluent un contrat de service où l'investisseur apporte une expertise sans droit sur la production éventuelle d'hydrocarbures. L'investisseur – qui n'a pas besoin d'une implantation physique en Algérie – prend en charge le financement des opérations en amont, et est rémunéré au forfait, défini par un appel d'offres (rémunération soumise à l'impôt).
- D'autres mesures sont à noter : i) non-distinction entre hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels, ii) période de recherche/exploitation étendue à 30 ans (20-25 ans aujourd'hui), iii) simplifications du régime des changes pour des importations temporaires nécessaires aux projets.

L'objectif affiché est la relance de la production nationale d'hydrocarbures, le ministère de l'Energie ayant qualifié cette loi de « nécessaire » et « urgente » pour restaurer l'attractivité du secteur.
Depuis 2004, l'Algérie est confrontée au déclin de sa production pétro-gazière (-0,8%/an) ainsi qu'à une hausse de la consommation domestique (+4,6%/an) ce qui est à l'origine d'une baisse des capacités exportatrices du pays. Si cette tendance se poursuivait, un déficit structurel entre l'offre et la demande sur le marché national serait attendu à l'horizon 2025-2030.

Le projet de loi sur les hydrocarbures fait par ailleurs l'objet de contestation, des manifestations ayant eu lieu suite à l'annonce de sa validation par le conseil des Ministres.

EVENEMENT/ RENCONTRES

La CCIAF a organisé une conférence sur le secteur du numérique en Algérie

Le club numérique et innovation de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCIAF) a organisé le 22 octobre à Alger une conférence autour du thème « Le digital, levier de croissance stratégique pour l'entreprise ». Elle a réuni une soixantaine de personnes.

CCI ALGÉRO-FRANÇAISE
غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Stratégique par sa capacité à créer des emplois, à permettre des gains de productivité et à proposer des services aux citoyens, le secteur du numérique ne représenterait selon un intervenant que 4% du PIB algérien contre 8-9% en moyenne en Afrique du Nord et 15% dans le monde.
Le potentiel de développement existe pourtant. L'Algérie compterait 24 M d'internautes actifs mensuellement (55% de la population), 23 M d'utilisateurs des réseaux sociaux (*Facebook* en premier lieu), 39 M d'abonnés mobiles, 145 000 Km de fibre optique, six fournisseurs d'accès à internet et deux fournisseurs de cloud. Le numérique est ainsi l'un des axes prioritaires de la nouvelle stratégie nationale à l'exportation de l'Algérie.

POLITIQUES PUBLIQUES

Le *think tank* NABNI dévoile ses propositions de réformes économiques pour l'Algérie

Le *think tank* NABNI (Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées) a publié une liste de cinquante propositions destinées à « réaliser la promesse démocratique ». Parmi celles-ci se trouvent une vingtaine de propositions d'ordre économique.

Télécharger le rapport

Concernant l'allocation des ressources de l'Etat, NABNI prône la transparence et le renforcement de la supervision des dépenses publiques. Pour y parvenir, le *think tank* suggère de consolider le pouvoir des institutions de contrôle et de lutte contre la corruption (Cour des comptes notamment) et de créer de nouveaux organismes indépendants d'évaluation des politiques publiques. Chaque citoyen pourrait avoir accès aux informations associées au processus de décision des politiques publiques et aux détails des avoirs des décideurs. La nomination des hauts fonctionnaires par l'exécutif serait en outre soumise à l'approbation de contre-pouvoirs élus tels que l'Assemblée populaire nationale, avec la possibilité d'un retrait de confiance.

Au sujet de l'encadrement du pouvoir politique sur l'économie, NABNI préconise de revoir les processus de nomination des cadres au sein des administrations, entreprises et banques publiques afin de les rendre moins opaques (une réforme de la gouvernance des banques publiques a été annoncée par le gouvernement au mois de septembre). Un renforcement de la transparence des activités de ces institutions publiques – publications des bilans, transactions, appels d'offre, subventions touchées, etc. – est également souhaité. Enfin, NABNI propose une série de mesures destinées à « garantir les libertés économiques et la concurrence » : indépendance de la banque centrale, hausse des pouvoirs du Conseil de la concurrence, suppression du Conseil national de l'investissement, réduction des licences et autorisations sectorielles, etc.

JURIDIQUE

Publication d'un rapport sur l'état de la concurrence dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

La Banque mondiale a publié ce mois un rapport intitulé « Promouvoir une concurrence loyale pour atteindre de nouveaux sommets dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ».

Télécharger le rapport

Partant du principe que les pays de la région ont besoin de réformes ambitieuses pour satisfaire les besoins d'une population jeune, le rapport promeut une concurrence loyale, celle-ci permettant à la croissance d'être plus inclusive et plus vigoureuse (seulement +0,6% en moyenne dans la région en 2019). Les pays de la zone doivent en effet acter le passage à une économie de marché sans que cela n'entraine l'émergence de monopoles publics ou privés et l'avènement d'un « capitalisme clientéliste au profit d'une poignée d'entreprises ayant les bonnes connexions ».

Indépendance de la justice en 2018, note sur 10

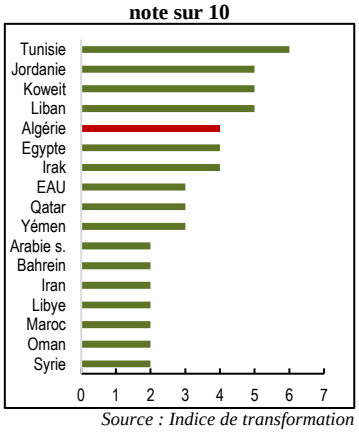

Source : Indice de transformation Bertelsmann

En Algérie, le cadre légal – loi sur la concurrence (1995) et Conseil de la concurrence (créé en 1995, réactivé en 2013) – existe. Il est même l'un des plus anciens de la région (devancé par la Tunisie). Toutefois, il serait mis à mal par de nombreuses dérogations, l'autorisation des monopoles légaux, le droit de l'Etat de fixer le prix de certains produits et la faiblesse des dispositions anti-trust.

D'après le rapport, si le niveau d'indépendance de la justice reste supérieure à la moyenne de la région (au même niveau que l'Egypte et l'Irak, mais aussi que la Russie et la Turquie), l'indépendance du Conseil de la concurrence est remise en cause par la nomination de certains de ses membres par l'exécutif.

Enfin, le statut des entreprises d'Etat serait à l'origine de distorsions. L'égalité devant l'impôt ne serait pas respectée (exemption d'impôts sur les bénéfices), et ces entreprises ne seraient pas soumises au même cadre concurrentiel que les entreprises privées.

Dans un encadré dédié, le rapport souligne enfin les efforts effectués par l'Algérie dans le domaine de l'inspection douanière. La Banque mondiale soutient en effet un projet de modernisation dans ce secteur consistant en la mise en place d'un algorithme capable de détecter les conteneurs à inspecter car potentiellement frauduleux. Ce système se veut, à terme, être plus efficace, moins couteux et à l'origine de moins d'abus que le système actuel.

EVENEMENT/ RENCONTRES

Organisation d'une conférence sur la politique commerciale de l'Algérie et son processus d'adhésion à l'OMC

Le *think tank* CARE a organisé le 22 octobre à Alger une conférence intitulée « *Guerres commerciales, accords multilatéraux et diversification des échanges* ». Celle-ci a vu l'intervention de Craig Van Grasstek, professeur d'économie politique à Harvard Kennedy School qui a notamment conseillé plusieurs pays lors de leur processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les intervenants ont dans une première partie discuté de la position de l'Algérie dans le commerce international. Malgré de nombreux atouts – un marché intérieur de 40 M d'habitants, une main d'œuvre bon marché, un prix compétitif de l'énergie et une position géostratégique favorable –, les exportations du pays restent limitées aux seules ventes d'hydrocarbures (98% du total en comptabilisant les dérivés). Le faible stock d'IDE (17% du PIB, contre 47% en Egypte, 54% au Maroc et 67% en Tunisie), le petit nombre de grandes entreprises privées, les contraintes à l'exportation (barrières tarifaires, aides limitées) et la mauvaise concertation Etat-entreprises expliqueraient le fait que les entreprises algériennes sont avant tout tournées vers le marché domestique. L'Algérie aurait pourtant intérêt à s'intégrer aux chaines de valeur mondiales et à diversifier ses exportations.

Répartition sectorielle des exportations algériennes, S1 2019

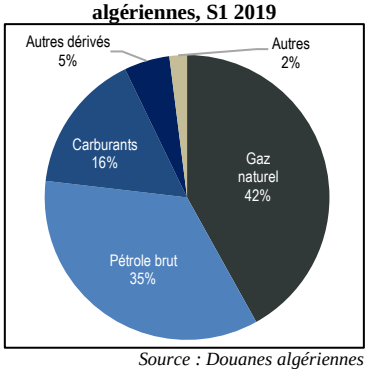

Source : Douanes algériennes

Le professeur Van Grasstek est ensuite revenu sur le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Il a rappelé qu'il s'agit d'un processus nécessairement long, passé de 2-6 ans à 15-20 ans en moyenne du fait d'exigences renforcées (nb: l'Algérie a entamé des négociations dès 1987 mais elles ont été plusieurs fois interrompues).
La négociation consiste en un compromis et une série d'engagements, tels que la baisse des barrières tarifaires, la mise en place d'un régime d'investissement plus transparent et la libéralisation du marché des services. Le professeur suggère de s'inspirer des négociations effectuées par plusieurs pays ayant récemment intégré l'OMC (Seychelles, Bahamas, Liberia) ainsi que par certains pays présentant des structures productives similaires à l'Algérie (la Russie et l'Arabie saoudite ont par exemple obtenu qu'une double tarification des hydrocarbures soit autorisée pour le marché domestique et extérieur).
A terme, une adhésion à l'OMC est un gage de crédibilité des réformes et une assurance envers les investisseurs. Théoriquement, elle faciliterait une diversification de l'économie et une hausse de la croissance, les gains d'une libéralisation étant supérieurs aux pertes. Selon Craig Van Grasstek, l'Algérie pourrait viser comme objectif la conférence ministérielle de l'OMC de 2022 au Kazakhstan pour achever son processus d'adhésion.

EVENEMENT/ RENCONTRES

Tenue du 19ème Salon international de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroéquipement à Alger

Les groupes EXPOSIA Algerie et Comexposium ont organisé du 7 au 10 octobre la 19ème édition du Salon international de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroéquipement (SIPSA-FILAHA) au palais des expositions à Alger. 450 exposants – dont 180 originaires de 23 pays différents – étaient présents et plus de 25 000 visiteurs y étaient attendus.

Plus grand salon professionnel dédié à l'élevage et à l'agroéquipement en Afrique, le SIPSA-FILAHA a notamment été l'occasion de promouvoir les échanges interafricains dans ce secteur. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) – visant à la création d'un marché unique entre les 55 Etats membres de l'Union africaine, dont l'Algérie – est en effet entrée en vigueur le 30 mai dernier. Les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelles en Algérie ont également été évoquées lors de conférences et débats organisés en marge du salon. Enfin, la première édition du concours SIPSA INNOV'AWARD est venue récompenser de jeunes *start-up* du secteur agricole.

© Ambassade de France en Algérie

Organisé par Business France, le « pavillon France » (espace hébergeant les entreprises françaises) a reçu la visite de l'Ambassadeur de France en Algérie, M. Xavier Driencourt. Ce dernier a notamment pu échanger avec les représentants des quatorze entreprises présentes : Bretagne Commerce International, CK Industries, Coopex Montbeliarde, Deltagro Export, Elvor, Eurofeder, French Beef - Interbev, Informia, Nectra, Phileo, Serupa SAS, Star Export, Tuffigo Rapidex et VMA.

Les échanges agricoles et agroalimentaires (équipements compris) entre la France et l'Algérie se sont élevés à 1 689 Mds EUR en 2018. Composées à deux tiers de blé tendre, les ventes françaises ont atteint 1 545 M EUR, contre 144 M pour les ventes algériennes (majoritairement des engrais).

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Tableau de bord-indicateurs clés

Population (au 1er janvier 2019, ONS)	43,0 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2018, FMI)	4 081 USD
PIB/habitant en PPA USD (2018, FMI)	13 624 USD
IDH (2017, PNUD)	0,754 (85ème sur 191)
Classement Doing Business (2020, Banque mondiale)	157ème sur 190
Taux de chômage (septembre 2018, ONS)	11,7%
Taux d'inflation (rythme annuel en septembre 2019, ONS)	2,4 %
Taux de change moyen EUR/DZD (octobre 2019)	132,0
Prix du baril de pétrole brut (Sahara Blend – moyenne mensuelle septembre 2019, OPEP)	62,5 USD
Réserves de change (au 31 décembre 2018, ONS)	79,9 Mds USD

Indicateurs macroéconomiques annuels

		2015	2016	2017	2018	2019
PIB, croissance et inflation	PIB (en Mds USD, à prix courants)*	166	160	167	174	173
	Taux de croissance du PIB à prix constants (en %)*	3,7	3,2	1,3	1,4	2,6
	PIB hors hydrocarbures (en Mds USD, à prix courants)	134	131	135	140	147,5
	Taux de croissance du PIB HH à prix constants (en %)*	5,0	2,2	2,1	3,3	2,8
	Taux d'inflation (moyenne annuelle, en %)*	4,8	6,4	5,6	4,3	2,0
	Taux d'investissement (en % du PIB)*	52,9	54,0	50,9	49,4	43,5
	Taux d'épargne (en % du PIB)*	36,4	37,4	37,7	39,8	31,0
Comptes publics	Solde budgétaire (en % du PIB)*	-15,3	-13,0	-8,6	-7,5	-13,2
	Solde budgétaire hors hydrocarbures (en % du PIB HH)*	-36,8	-28,0	-25,3	-28,0	-31,3
	Dette publique (en % du PIB)*	8,8	20,4	27,3	38,3	46,1
	Dette extérieure brute (en % du PIB)*	1,8	2,4	2,6	2,3	2,2
	Fonds de régulation des recettes (en Mds DZD)	4408	2074	784	0	0
Comptes externes	Balance commerciale (en Mds USD)	-18,1	-20,1	-14,4	-9,4	-11,6
	Balance des services et des revenus (en Mds USD)	-12,0	-8,9	-10,7	-11,9	-11,8
	Transferts nets (en Mds USD)	2,8	2,8	3,0	3,1	3,2
	Flux nets d'IDE (en Mds USD)	-0,7	1,6	1,2	1,5	1,6
	Balance courante (en Mds USD)	-27,3	-26,5	-22,1	-16,9	-15,9
	Balance des paiements (en Mds USD)	-27,5	-26,3	-21,8	-17,0	-18,9
Monnaie	Avoirs extérieurs bruts (en Mds USD)	142,6	112,9	97,3	82,6	64,1
	Avoirs intérieurs nets (en Mds DZD)	-1517	1374	3900	7226	10078
	Crédits à l'économie (en Mds DZD)	7277	7910	8880	10102	10867
	Monnaie et quasi monnaie M2 (en Mds DZD)	13705	13816	14974	16664	17491

Sources : FMI (Article IV, juin 2018), Banque d'Algérie
**Données mises à jour (WEO et REO, octobre 2019)*

Baromètre du Forum des Chefs d'Entreprises : indice de confiance des chefs d'entreprises

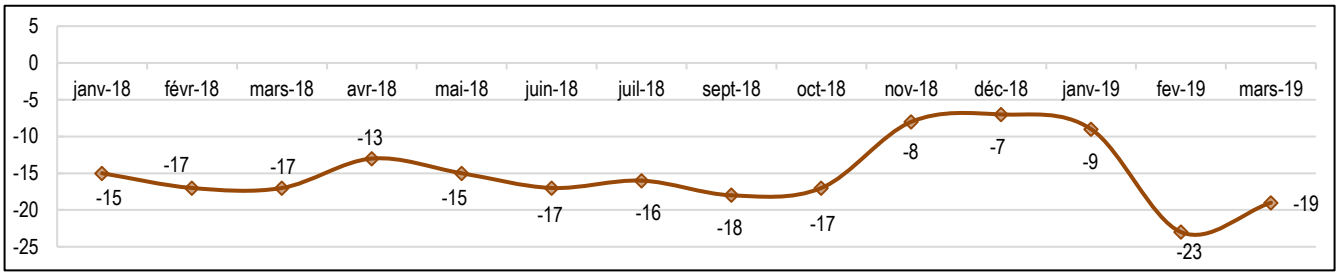

Les chefs d'entreprises membres du FCE sont interrogés sur leurs perspectives de production, leur volume de commandes et le niveau actuel de leurs stocks. Les valeurs du baromètre correspondent à la moyenne du solde de leur opinion (positive ou négative) sur chacun de ces items.

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique d'Alger (adresser les demandes à alger@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Alger
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Rédigé par : Alix Vigato

Revu par : Denis Le Fers